

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2024-021

Le 29 avril deux mil vingt quatre

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2024

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLEDE, Mme LACHIZE, Mme DUC, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, Mme KHERRA

ABSENTS AVEC POUVOIR : M. SILVY (au profit de M. BOUVANT), M. MARTIN (au profit de M. GIRIN) ; M. TROUVE (au profit de Mme PARIOT)

ABSENT SANS POUVOIR : M. GARÇON (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BRAYER

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 3

Objet : Demande de subventions au Département du Rhône au titre de l'exercice 2024

Considérant la délibération n°2024 – 013 du 4 mars 2024 entérinant le budget 2024 ainsi que les projets d'investissements,

Considérant la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique et l'inscription d'un crédit de 1 000 000 € au budget 2024,

Considérant la rénovation des vestiaires du stade Jean Thévenet et l'inscription d'un crédit de 375 000 € au budget 2024,

Considérant la rénovation thermique du gymnase et l'inscription d'un crédit de 800 000 € au budget 2024,

Considérant la délibération du conseil départemental du 29 mars 2024 relative au « partenariat territorial – Appel à projets des communes 2024 »,

Considérant que la commune, au vu de la nature des investissements qui sont inscrits au BP 2024, a l'opportunité de solliciter des concours financiers du Département.,

Considérant les modalités de dépôts des dossiers, impliquant notamment un dépôt par voie dématérialisée au plus tard le 10 juin 2024,

Considérant les fiches action suivantes dont le plan de financement prévisionnel a été construit sur la base d'un taux maximum de subvention (80 %,) et d'un autofinancement par la commune à hauteur de 20 % minimum du montant de l'opération,

La commune souhaite solliciter le concours financier du département pour les projets exposés ci-dessous au titre de l'appel à projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 POUR) :

- Prend l'engagement de réaliser les travaux détaillés ci-dessous,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Département du Rhône au titre de l'appel à projet 2024, selon le plan de financement détaillé dans les 3 fiches action ci-dessous,
- Décide d'accepter les subventions qui seraient éventuellement accordées.

1 – Création d'un terrain de football en gazon synthétique

REDUCTION DE LA CONSOMMATION EN EAU – BAISSÉ DES COÛTS D'ENTRETIEN



La commune de Limas poursuit son engagement dans la rénovation de ses infrastructures sportives

LE CONCEPT

Le terrain de football enherbé va être transformé en gazon synthétique, afin de permettre une utilisation en toute saison et limiter l'impact environnemental notamment sur la ressource en eau.

Cette rénovation s'inscrit dans une démarche écologique et vise à faire baisser la consommation en eau et les coûts d'entretien.

Le choix d'un revêtement synthétique permet de s'adapter durablement aux conditions climatiques et de supporter un usage plus intensif (été comme hiver), avec une utilisation par le club de football local principalement mais aussi par les élèves du collège Maurice Utrillo et du futur collège Jacques Chirac (1300 élèves au total).

Accompagnée d'une maîtrise d'ouvrage déléguée et d'une maîtrise d'œuvre spécialisée, la commune de Limas oriente également ses choix vers des matériaux écologiques et durables pour ce projet de transformation.

La commune de Limas réalisera en 2024 les travaux de création du terrain de football en gazon synthétique.

Ils se décomposent comme suit :

- Travaux de terrassement
- Création de bassins tampons (enterrés) permettant de réguler l'évacuation des eaux pluviales conformément aux règles d'assainissement de l'agglomération de Villefranche ;
- Mise en œuvre de matériaux écologiques et durables (couche de souplesse, remplissage organique)
- Mise en place des équipements sportifs
- Traitement des abords avec un revêtement perméable permettant l'infiltration des eaux de pluie.

Calendrier prévisionnel :

- ⇒ Phase A.P.D au 31 décembre 2023
- ⇒ Début des travaux : 15 juin 2024
- ⇒ Fin des travaux : 1^{er} septembre 2024

MONTANT DES TRAVAUX : 770 000 € HT

AIDES SOLLICITEES :

DETR : 285 000 €
Ligue FFF (FAFA) : 10 000 €
Conseil départemental : 212 500 €
Conseil régional : 50 000 €

AUTOFINANCEMENT :

Commune : 212 500 €

Collectivité	Commune de Limas
Opération	Création d'un terrain de football en gazon synthétique

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Ingénierie	110 000 €
Travaux	660 000 €
Coût HT	770 000 €

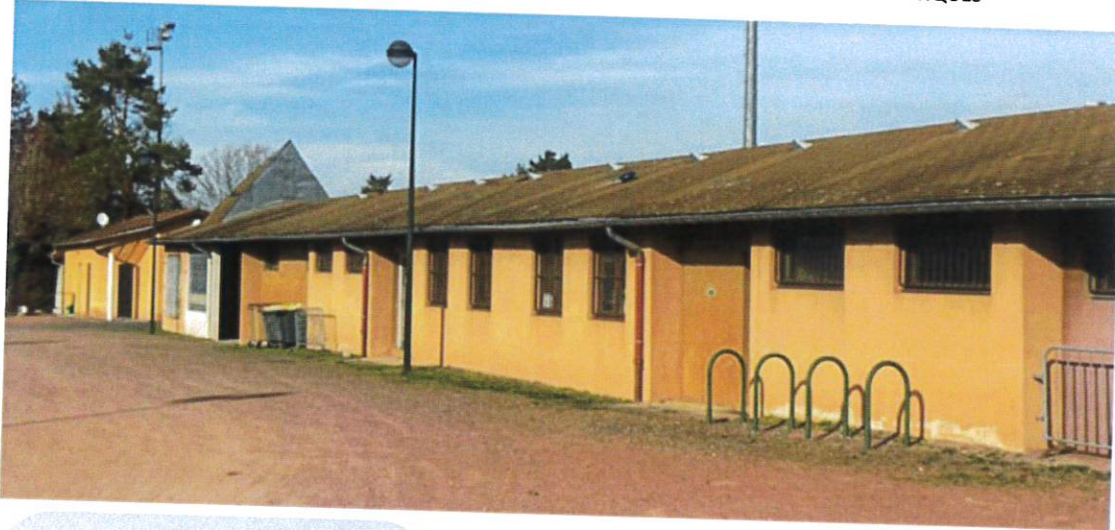
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Base subventionnable	Subvention Sollicitée	Taux intervention
DETR	475 000 €	285 000 €	37 %
Ligue FFF (Fond d'Aide au Football Amateur)	10 000 €	10 000 €	1 %
Conseil Régional	770 000 €	50 000 €	6 %
Conseil Départemental	770 000 €	212 500 €	28 %
Sous-total		557 500 €	72 %
Commune de Limas (Autofinancement)		212 500 €	28 %
Coût HT		770 000 €	

2 – Rénovation des vestiaires du stade Jean Thévenet



TRAVAUX DE RENOVATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

AMELIORER LE CONFORT – ADAPTER ET MAITRISER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES



LE CONCEPT

Les vestiaires du stade d'honneur sont utilisés quotidiennement par le club de football local et seront mis à disposition des 700 élèves du collège UTRILLO et des 600 élèves du futur collège Jacques Chirac (ouverture rentrée 2025).

Une étude de faisabilité réalisée en 2023 met en évidence les grands axes de rénovation à mettre en œuvre sur le bâtiment.

En complément de cet outil, La commune de Limas a mené une étude sur l'utilisation des lieux auprès des usagers utilisateurs (temps d'occupation, besoins) pour faire des arbitrages sur les travaux de rénovation à réaliser.

L'objectif est d'adapter les systèmes EAU-ECLAIRAGE-CHAUFFAGE aux temps d'occupation du bâtiment, de maîtriser les consommations énergétiques tout en améliorant le confort des utilisateurs.

La commune de Limas réalisera en 2024 les travaux de rénovation des vestiaires du stade d'honneur.

- Etanchéification des murs des bâtiments (drainage, reprises maçonnerie, enduits) ;
- Vérification et mise aux normes des installations électriques ;
- Mise en place d'un système de chauffage et de ventilation plus performant et adapté aux temps d'occupation des locaux (système de relance, horloge) ;
- Remplacement des portes intérieures pour réduire les déperditions de chaleur d'une pièce à l'autre ;
- Mise en place d'équipements d'éclairage plus performants et adaptés aux temps d'occupation des locaux (commandes temporisées, détecteur de présence, horloge) ;
- Mise en place d'équipements sanitaires plus performants et plus économes en eau (ballons d'eau chaude, robinetterie, etc.).

⇒ Phase A.P.D au 31 décembre 2023

⇒ Début des travaux : 15 juin 2024

⇒ Fin des travaux : 1^{er} septembre 2024

MONTANT DES TRAVAUX : 286 000 € HT

AIDES SOLLICITEES :

Conseil départemental : 143 000 €

AUTOFINANCEMENT :

Commune : 143 000 €

Collectivité **Commune de Limas**
Opération **Rénovation des VESTIAIRES DU STADE JEAN THEVENET**

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Ingénierie	66 000 €
Travaux	220 000 €
Coût HT	286 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Base subventionnable	Subvention Sollicitée	Taux intervention
Conseil Départemental	286 000 €	143 000 €	50 %
Sous-total		143 000 €	
Commune de Limas (Autofinancement)		143 000 €	50 %
Coût HT		286 000 €	

3 – Phase 1 du programme de rénovation énergétique du gymnase de Limas



PROGRAMME PLURIANNUEL DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASSE

DECRET TERTIAIRE – REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE – AMELIORATION DU CONFORT



LE CONCEPT

Suite à la dissolution du syndicat intercommunal des collèges par arrêté préfectoral le 26 juillet 2023, la commune de Limas assume seule la gestion du gymnase depuis le 1^{er} septembre.

Cette infrastructure sportive, construite en 1976 et non rénovée depuis, mais moyennant une extension en 2005, accueille quotidiennement les 700 élèves du collège UTRILLO et sera également mis à disposition des 600 élèves du futur collège (ouverture rentrée 2025).

Pour répondre à l'objectif du décret tertiaire (réduction de 40% du niveau de consommation d'énergie du bâtiment à l'horizon 2030), tout en améliorant le confort des utilisateurs, un diagnostic énergétique a été réalisé en 2023, pour définir un programme de travaux.

Ce programme d'un montant de 1 450 000 € HT sera engagé sur 3 ans (2024, 2025 et 2026) et mettra en œuvre les opérations importantes de rénovation résultant de l'étude énergétique :

- Rénovation de la toiture (isolation, étanchéité)
- Remplacement des lanterneaux de toiture
- Isolation des murs par l'intérieur
- Changement des menuiseries
- Rénovation du système de ventilation et de chauffage
- Raccordement au réseau de chaleur urbain
- Installation de panneaux photovoltaïques (à l'étude)
- Rénovation des espaces intérieurs (plomberie, électricité, plafonds)

La commune de Limas poursuit son engagement dans l'amélioration énergétique de ses bâtiments.

La commune de Limas réalisera dès 2024, la première phase du programme pluriannuel de rénovation énergétique du gymnase, avec les opérations suivantes :

- Remplacement des menuiseries ;
- Isolation des murs par l'intérieur ;
- Rénovation du système de chauffage et de ventilation pour un raccordement à court terme au Réseau de Chaleur Urbain. Le déploiement de ce dernier est prévu pour le collège UTRILLO et le futur collège.

Calendrier prévisionnel

- ⇒ Phase A.P.D au 31 décembre 2023
- ⇒ Début des travaux (phase 1) : 15 juin 2024
- ⇒ Fin des travaux (phase 1) : 1^{er} septembre 2024

MONTANT DES TRAVAUX PHASE 1 (2024) : 565 000 € HT

AIDES SOLLICITEES

DSIL : 113 000 €

Conseil départemental : 226 000 €

AUTOFINANCEMENT

Commune : 226 000 €

Collectivité **Commune de Limas**Opération **Rénovation thermique du gymnase (Phase 1 - 2024)**

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Ingénierie	120 000 €
Travaux	445 000 €
Coût HT	565 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Base subventionnable	Subvention Sollicitée	Taux intervention
DSIL	565 000 €	113 000 €	20 %
Conseil Départemental	565 000 €	226 000 €	40 %
Sous-total		339 000 €	
Commune de Limas (Autofinancement)		226 000 €	40 %
Coût HT		565 000 €	

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire